

### **Retraite progressive dans la Fonction Publique : les syndicats exigent son élargissement**

Depuis la réforme des retraites de 2023, la question de l'élargissement du dispositif de retraite progressive aux agents de la Fonction Publique est au cœur des revendications des organisations syndicales. Ce thème, qui touche à la fois à la justice sociale et à la gestion des carrières, suscite un vif débat parmi les acteurs publics, car il reflète des enjeux cruciaux en termes de maintien de l'attractivité des carrières publiques, de gestion du vieillissement des effectifs, et de préservation de la qualité des services rendus aux citoyens. Pourquoi les syndicats insistent-ils autant sur l'extension de ce dispositif ? Et quelles conséquences pourrait-elle avoir sur le secteur public ? Explorons ensemble les enjeux de cette demande.

#### **La retraite progressive : de quoi parle-t-on ?**

La retraite progressive est un dispositif qui permet aux salariés de réduire leur temps de travail en percevant une partie de leur pension de retraite, tout en continuant à cotiser et accumuler des droits pour la retraite définitive. Ce système offre une transition en douceur entre l'activité professionnelle à temps plein et la retraite, présentant ainsi une alternative attrayante pour les travailleurs souhaitant anticiper leur départ tout en préservant un lien avec leur emploi.

Dans le secteur privé, la retraite progressive est déjà accessible, et son élargissement a été acté en 2023 pour permettre à davantage de salariés d'en bénéficier. Cependant, pour les agents de la Fonction Publique, ce dispositif demeure encore très limité. Par exemple, les enseignants et les personnels hospitaliers restent exclus de la retraite progressive, ce qui accentue l'injustice perçue par de nombreux agents. De nombreuses professions publiques sont exclues de ce système, une situation que les organisations syndicales considèrent comme injuste.

#### **Les revendications syndicales : vers un équilibre public-privé**

Pour les syndicats nationaux de la Fonction Publique, l'élargissement de la retraite progressive constitue une demande prioritaire. L'argument principal repose sur l'équité : pourquoi TOUS les agents publics, qui ont eux aussi contribué tout au long de leur carrière, n'auraient-ils pas le droit de choisir une transition plus douce vers la retraite, comme c'est le cas dans le privé ? La situation est d'autant plus paradoxale que le secteur public souffre d'un vieillissement de sa population active, notamment dans les catégories C et B.

Les syndicats estiment qu'une adoption plus large de la retraite progressive aurait plusieurs avantages : elle permettrait de mieux gérer le vieillissement de la fonction publique en évitant des départs massifs. Elle offrirait également une meilleure qualité de vie aux agents en fin de carrière, tout en libérant des postes pour les jeunes recrues, apportant ainsi une dynamique nouvelle aux services publics. Ce dispositif favoriserait une transmission des compétences entre les générations, contribuant à renforcer la continuité et l'efficacité des missions de service public.

#### **Vers une reconnaissance des spécificités du secteur public**

L'élargissement de la retraite progressive dans la Fonction Publique ne se fera pas sans surmonter certains obstacles. Le financement du dispositif, la gestion des postes vacants, ainsi que la réorganisation du travail sont autant de questions à régler. Pour y parvenir, des solutions telles qu'une meilleure mutualisation des ressources, la mise en place de mécanismes de financement adaptés, et une réorganisation progressive des effectifs pourraient être envisagées. Mais ces difficultés ne devraient pas être des freins à une mesure qui pourrait apporter une vraie amélioration du bien-être au travail.

L'enjeu est de reconnaître les spécificités du secteur public et d'offrir aux agents des dispositifs adaptés à leurs réalités professionnelles. La retraite progressive pourrait ainsi devenir un levier important pour moderniser la gestion des ressources humaines au sein de la Fonction Publique, en valorisant une fin de carrière plus flexible et en phase avec les aspirations des agents.

### **Un enjeu de justice sociale**

La demande des organisations syndicales d'élargir la retraite progressive aux agents publics est fondée sur des principes de justice sociale et de cohérence. Permettre aux agents de la Fonction Publique de bénéficier des mêmes opportunités que les salariés du secteur privé pour aménager leur fin de carrière serait une mesure de bon sens, dans l'intérêt de tous : des agents eux-mêmes, des administrations, et plus largement du service public. Par exemple, les administrations pourraient bénéficier d'une meilleure planification des effectifs et d'une réduction des coûts liés aux remplacements soudains, ce qui améliorerait leur efficacité organisationnelle.

L'élargissement de la retraite progressive n'est pas seulement une question de technique de gestion des ressources humaines, c'est aussi une réponse à la question fondamentale de la reconnaissance et du respect des travailleurs du secteur public. En cela, elle mérite toute notre attention et un soutien clair pour une mise en œuvre rapide et effective.

